



EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

CAP MONTEUR EN INSTALLATIONS SANITAIRES

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ REQUIS :

- * Accessible dès 15 ans après une classe de 3ème ou de 16 à 29 ans sans condition,
- * Motivation à exercer le métier visé et par la formation en alternance.

MODULATION DU PARCOURS DE FORMATION :

- * Selon la qualification du candidat ;
- * Selon les besoins spécifiques du candidat (handicap).

OBJECTIFS :

Diplôme d'insertion professionnelle, le CAP forme aux techniques et aux savoirs faire professionnels des métiers. Il dispense un premier niveau de qualification professionnelle. A l'issue de sa formation, le titulaire du CAP Monteur en Installations Sanitaires est capable de :

- Installer, entretenir et réparer des installations sanitaires.
- Effectuer des opérations de maintenance,
- Décoder un dossier technique pour préparer une installation, organiser son poste de travail selon les plans et la réglementation.
- Intégrer le monde professionnel par l'apprentissage.
- Valider un diplôme de niveau 3 (CAP)
- Envisager une poursuite d'études.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Contrôle en cours de formation (CCF)
- Arrêté du 11 avril 20108 portant création de la spécialité «Monteur en installations sanitaires» de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance. (JORF n°0117 du 8 mai 2018) date d'enregistrement 23/11/2023-Certifié par le MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE- RNCP38305
- Possibilité de validation par blocs de compétences

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

- * Entretien avec le Directeur,
- * Remise du dossier d'inscription,
- * Recherche d'une entreprise pour signer un contrat d'apprentissage,
- * Délais d'accès à la formation : de janvier à septembre.

TARIFS :

* **Coût de la formation :** gratuité des frais de scolarité pour les apprentis. Prise en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences).

* **Possibilité d'internat ou de demi-pension**

Tarifs 2026 / 2027

- **Demi Pension :** 1131 € pour l'année
Participation OPCO : 195 €
(15 € par semaine x 13 semaines)
Reste à charge des familles :
936 € pour l'année, soit 72 € par semaine
 - **Internat :** 2 340 € pour l'année
Participation OPCO : 663 €
(24 € pour les nuitées + 27 € pour les repas
soit 51 € x 13 semaines)
Reste à charge des familles :
1 677 € pour l'année, soit 129 € par semaine
 - * **Frais d'adhésion à l'association : 100 €**
- ### **ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :**
- * Accompagnement individualisé des apprenants en situation de handicap.
 - * Référent H+ présent dans l'établissement.
 - * Tous les locaux sont accessibles aux PMR.



MÉTHODES MOBILISÉES :

- * Pédagogie de l'alternance spécifique aux MFR liée au vécu en milieu professionnel,
- * Accompagnement social, scolaire et professionnel individualisé.

DURÉE :

- * Formation rémunérée (Cf. Grille de rémunération Convention Collective du Bâtiment) en apprentissage sur 2 ans
- * 13 semaines en CFA x 2
- * 34 semaines en entreprise x 2

CONTENU DE LA FORMATION :

- * **Enseignement général** : 498 heures (français, histoire géographie, éducation morale et civique, mathématiques, sciences, anglais, arts appliqués)
- * **Enseignement professionnel** : 412 heures (technologie, travaux pratiques, alternance, mathématiques professionnels, dessin technique)
soit 910 heures de formation
- * Réalisation du chef d'oeuvre
- * **Modules de sécurité** :
 - Diplôme S.S.T.

INDICATEURS 2025

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/>

- * Taux de réussite : 71.4 % / Académie Lyon : 88.8% (15 admis sur 21 inscrits)
- * Taux de rupture 2025 : 4 %
- * Taux d'insertion 2025 :
 - Poursuite Etude : 62 % / - Emploi : 28.50 % dont 83.3 % dans le métier - Recherche d'emploi : 9.5 %
- * Taux de satisfaction :
 - Apprenants : 94 % / - Famille : 100 %
 - Entreprise : 100 %

PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS :

Le CAP Monteur en Installations Sanitaires atteste d'un niveau de compétences générales et professionnelles permettant au titulaire du diplôme de :

- s'insérer professionnellement comme ouvrier professionnel
- poursuivre sa formation initiale dans une formation complémentaire ou supérieure
- évoluer vers des niveaux de qualification supérieure, notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Poursuite d'Etudes à la MFR : BP Monteur en Installations du Génie Climatique et Sanitaire

Autres possibilités de poursuite d'études :
CAP :

Monteur.se en Installations Thermiques.
Mention complémentaire :
Maintenance en équipement thermique individuel.

Brevet Professionnel :

Monteur.se en Installations du Génie Climatique et Sanitaire.

Installateur, dépanneur en froid et conditionnement d'air.

Monteur.se en Installations des systèmes énergétiques et climatiques.

Bac Pro :

Technicien.ne en installations des systèmes énergétiques et climatiques.

RESPONSABLE DE LA FORMATION :

Jordan MOULIN

(jordan.moulin@mfr.asso.fr)